

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 mars 2015

SANTÉ - (N° 2673)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 1215

présenté par
M. Véran et Mme Lemorton

ARTICLE 2 BIS

Rédiger ainsi l'alinéa 4 :

« *b*) À la première phrase et à la fin de l'avant-dernière phrase, les mots : « le traitement » sont remplacés par les mots : « l'action de prévention, le dépistage, le diagnostic, le traitement » ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.